

L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2014

La collection FORMABREF « Pratiques de formation » porte sur l'effort de formation des entreprises et sur l'accès à la formation des salariés.

Les données sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises pour l'année de référence 2014.

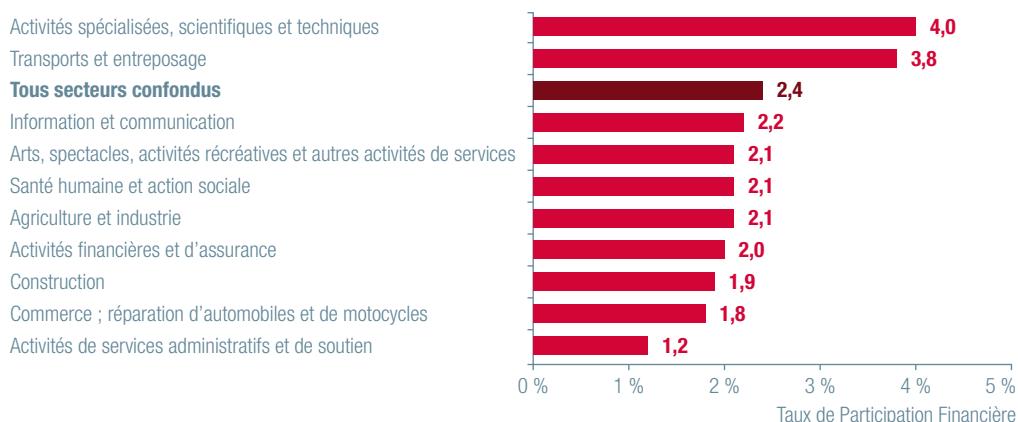
Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

La présente publication analyse l'effort de formation des entreprises et l'orientation choisie pour les formations.

L'effort de formation des entreprises constitue l'un des principaux leviers de l'accès à la formation des salariés. En 2014, les entreprises qui sollicitent la participation financière de l'État pour le financement du plan de formation consacrent, en moyenne, 2,4 % de leur masse salariale à la formation. Les formations coûtent, en moyenne, 53 euros par heure et 284 euros par participant. Les domaines « Technique/Métiers » et « Adaptation au poste de travail » représentent à eux seuls 54 % de l'investissement direct en formation des entreprises et 60 % de l'ensemble des heures de formation suivies.

Graphique 1

Taux de participation financière à la formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2014



Taux de participation financière à la formation : investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Lecture : les entreprises du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » investissent 4,0 % de leur masse salariale en formation.

Source : Observatoire de la formation

L'investissement direct en formation se compose pour deux tiers des coûts liés à la rémunération du personnel impliqué dans les formations ...

L'investissement direct en formation couvre tant les coûts liés aux participants que ceux liés aux formateurs, internes et externes (**Encadré**). En 2014 comme en 2013, les coûts relatifs à la rémunération du personnel impliqué dans les formations (participants et formateurs internes) s'élèvent à 66 % de l'investissement direct en formation (**Tableau 1**).

Il s'agit principalement des salaires des participants (58 %), qui restent le premier poste des dépenses de formation de l'entreprise. Le poids des coûts liés aux formateurs internes se fixe à 9 %. Il varie de 5 % pour le secteur « Activités financières et d'assurance » à 14 % pour le secteur « Activités de services administratifs et de soutien ».

... et pour un quart des coûts liés aux prestations des organismes de formation

Les coûts concernant les formateurs externes (organismes de formation) s'élèvent à 26 % de l'investissement direct en formation, contre 27 % en 2013.

Encadré

L'investissement direct en formation se compose des :

Coûts liés aux participants

- salaires des participants ;
- coûts annexes des participants (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux projets de formation).

Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants ;
- coûts de préparation pédagogique des formations internes.

Coûts liés aux formateurs externes

- coûts liés aux cotisations à des organismes de formation [exemple : cotisation obligatoire à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB)] ;
- factures établies par les organismes de formation agréés ou les fournisseurs-formateurs.

Autres coûts de formation

- coûts de location ou d'amortissement de locaux (exemple : location d'une salle de formation) ;
- coûts de location ou d'amortissement de matériel pédagogique.

Tableau 1

Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2014

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Autres coûts de formation	Total
		Total	Salaires des participants	Coûts annexes des participants		Total	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs		
A-E	Agriculture et industrie*	61,5	58,6	2,9	12,2	26,1	0,3	25,7	0,3	100
F	Construction	58,0	54,1	3,9	11,4	30,3	9,4	20,9	0,3	100
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	63,7	55,5	8,2	11,2	24,6	0,1	24,5	0,5	100
H	Transports et entreposage	53,9	50,7	3,2	13,0	20,8	0,1	20,7	12,4	100
I	Hébergement et restauration**	64,2	61,8	2,4	18,3	17,1	0,3	16,7	0,4	100
J	Information et communication	60,0	55,2	4,9	6,7	32,5	1,2	31,3	0,8	100
K	Activités financières et d'assurance	62,9	59,3	3,6	5,1	31,2	0,2	31,0	0,8	100
L	Activités immobilières**	59,5	54,5	5,0	16,3	24,0	0,0	24,0	0,2	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	68,6	59,5	9,1	6,5	23,0	0,2	22,7	1,9	100
N	Activités de services administratifs et de soutien	52,5	49,5	3,0	13,6	33,1	15,6	17,5	0,8	100
P	Enseignement**	62,3	53,6	8,7	7,5	30,2	0,8	29,5	0,0	100
Q	Santé humaine et action sociale	70,4	67,4	3,0	10,4	17,9	0,7	17,3	1,3	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	59,0	53,2	5,7	8,7	31,8	0,0	31,8	0,6	100
Tous secteurs confondus		62,5	57,5	5,0	8,9	26,1	1,2	25,0	2,4	100

* Sur les 136 entreprises de ce regroupement de secteurs (A-E), une seule appartient au secteur « Agriculture ».

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Leur part varie de 18 %, pour le secteur « Santé humaine et action sociale », à 33 % pour le secteur « Activités de services administratifs et de soutien ». Ils incluent les cotisations à des organismes de formation pour 1 % du coût total des formations.

L'importance de ces cotisations varie fortement entre les secteurs d'activité selon qu'elles sont obligatoires ou non. Elles sont inexistantes dans certains secteurs, mais atteignent respectivement 16 % et 9 % du coût dans les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien »¹ et « Construction ». Dans ce dernier, la cotisation auprès de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) est obligatoire, mais elle exonère l'entreprise des frais de formateurs externes concernant l'IFSB.

Ceci explique que, dans le secteur « Construction », les frais de formateurs externes ne comptent que pour 21 % de l'investissement direct en formation, alors qu'ils s'élèvent à 25 % dans l'ensemble des secteurs.

Un effort financier à hauteur de 2,4 % de la masse salariale

En 2014, l'investissement direct en formation des entreprises représente 2,4 % de leur masse salariale², contre 2,3 % en 2013.

Le taux de participation financière³ est le plus élevé dans les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Transports et entreposage » (**Graphique 1**).

Les entreprises issues de ces secteurs investissent, en moyenne, 4,0 % et 3,8 % de la masse salariale pour la formation de leurs salariés (**Tableau 2**). À l'opposé, pour les entreprises du secteur « Activités de services administratifs et de soutien », l'effort financier est trois fois moins élevé (1,2 % de la masse salariale).

À l'exception des entreprises de 1 000 salariés et plus, où l'investissement est supérieur à la moyenne et atteint 2,7 %, le taux de participation financière baisse à mesure que la taille des entreprises augmente (**Graphique 2**). Si les entreprises investissent, en moyenne, 2,4 % de leur masse salariale, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) consacrent 4,5 % de leur masse salariale à la formation de leur personnel. Les moyennes et grandes entreprises, qui emploient entre 100 et 999 salariés, investissent beaucoup plus en formation que les petites entreprises en termes de volume global. Cependant, l'effort de formation de ces entreprises est généralement inférieur à la moyenne : le taux de participation financière est de 2,1 %.

Tableau 2

Taux de participation financière à la formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2014

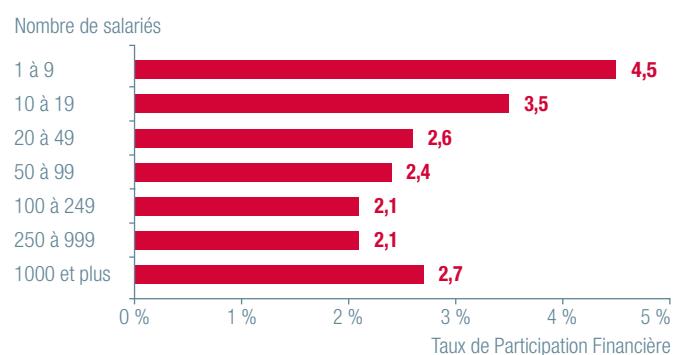
Nace Rév.2	Secteur d'activité	Taux de participation financière
A-E	Agriculture et industrie	2,1
F	Construction	1,9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,8
H	Transports et entreposage	3,8
I	<i>Hébergement et restauration*</i>	2,5
J	Information et communication	2,2
K	Activités financières et d'assurance	2,0
L	<i>Activités immobilières*</i>	3,6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,2
P	<i>Enseignement*</i>	3,3
Q	Santé humaine et action sociale	2,1
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,1
Tous secteurs confondus		2,4

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 2

Taux de participation financière à la formation selon la taille des entreprises (en %) – 2014



Source : Observatoire de la formation

¹ La cotisation au Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI) permet à l'entreprise de travail intérimaire d'obtenir, en totalité ou partiellement, le remboursement des frais de formation. Pour les salariés permanents, le FSI prend en charge les frais de formation relatifs au formateur externe. Pour les travailleurs intérimaires, le FSI rembourse également les frais de salaire

(conformément au salaire précisé dans le contrat de mission) et les frais annexes (restauration, hébergement, déplacement). Source : www.fsi.lu.

² Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

³ Investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute (en %).

Tableau 3

Coût et durée des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2014

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
				en euros
A-E	Agriculture et industrie	181	3,9	47
F	Construction	328	9,0	37
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	414	10,1	41
H	Transports et entreposage	360	6,0	60
I	<i>Hébergement et restauration****</i>	143	5,5	26
J	Information et communication	550	9,3	59
K	Activités financières et d'assurance	281	3,9	72
L	<i>Activités immobilières****</i>	471	11,5	41
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	284	4,8	59
N	Activités de services administratifs et de soutien	220	5,9	38
P	<i>Enseignement****</i>	719	15,6	46
Q	Santé humaine et action sociale	288	7,1	41
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	199	4,6	44
Tous secteurs confondus		284	5,3	53

* Investissement direct en formation divisé par le nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par le nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par le nombre d'heures de formation.

**** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Le coût des formations varie du simple au triple selon le secteur d'activité ...

En 2014, les formations coûtent, en moyenne, 284 euros par participant (**Tableau 3**), soit une baisse relative de 2 % par rapport à 2013.

Le coût moyen des formations est le plus élevé dans le secteur « Information et communication » (550 euros par participant) : une durée moyenne des formations parmi les plus longues (9,3 heures par participant), couplée à un coût moyen de l'heure de formation parmi les plus élevés (59 euros), explique cette situation.

En 2014, les formations durent, en moyenne, 5,3 heures par participant (Tableau 3), contre 5,5 heures en 2013.

La durée moyenne des formations diffère selon le secteur d'activité. Elle est 2,6 fois plus longue dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (10,1 heures par participant) que dans les secteurs « Agriculture et industrie » et « Activités financières et d'assurance » (3,9 heures par participant).

Par rapport à 2013, le coût horaire moyen des formations augmente légèrement de 52 à 53 euros.

Il varie du simple au double selon le secteur d'activité de l'entreprise : de 37 euros, pour les entreprises du secteur « Construction », à 72 euros, pour les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » (Tableau 3). Ces différences tiennent largement à la rémunération des salariés, première composante du coût de la formation. Les salaires horaires moyens⁴ s'élèvent respectivement à 44 euros et à 20 euros dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Construction ».

... et du simple au double selon la taille des entreprises

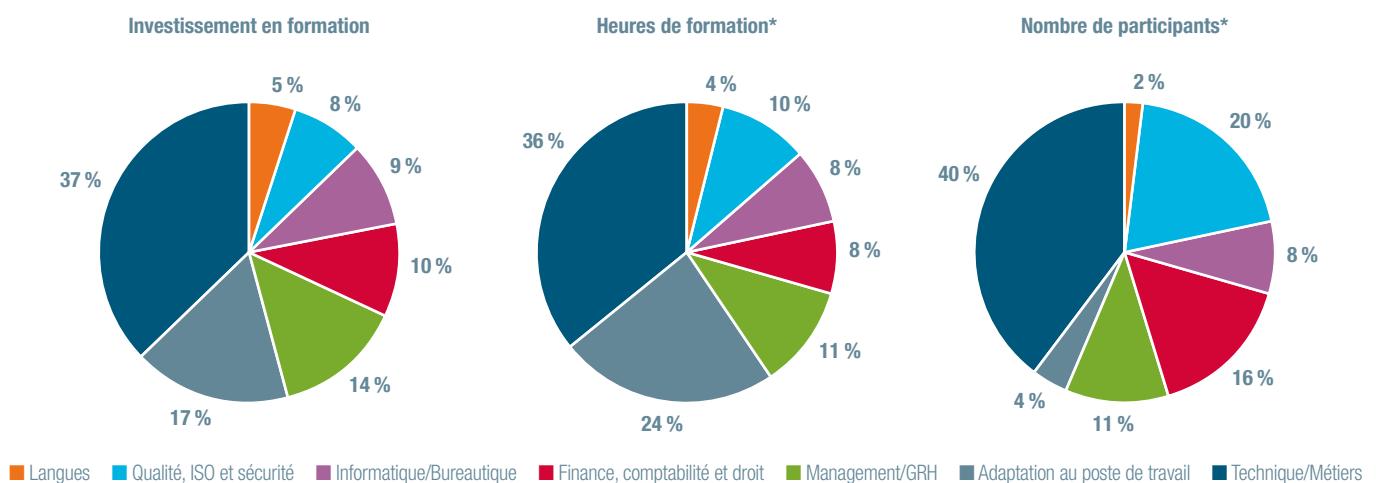
Plus les entreprises sont petites, plus les formations sont coûteuses et longues (**Tableau 4**). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les formations coûtent, en moyenne, 2,1 fois plus cher que dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (515 euros par participant contre 240 euros). Elles durent, en moyenne, 2,4 fois plus longtemps : 10,1 heures par participant dans les entreprises de moins de 10 salariés, contre 4,2 heures par participant dans celles de 1 000 salariés et plus.

Le coût horaire moyen des formations varie également selon la taille des entreprises. Il est le plus élevé dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (57 euros) (Tableau 4). La rémunération des salariés est pour partie à l'origine de cette situation. En effet, dans les entreprises de 1 000 salariés et plus, le salaire horaire moyen dépasse 32 euros, alors qu'il se situe entre 25 et 30 euros dans les entreprises de plus petite taille.

⁴ Masse salariale brute divisée par le nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

Graphique 3

Répartition de l'investissement direct en formation, des heures de formation suivies et des participants, selon le domaine de formation (en %) – 2014



Source : Observatoire de la formation

Tableau 4

Coût et durée des formations selon la taille des entreprises – 2014

Nombre de salariés	Coût des formations par participant	Durée des formations par participant	Coût horaire des formations
1 à 9	515	10,1	51
10 à 19	453	9,3	49
20 à 49	393	8,5	47
50 à 99	351	7,4	48
100 à 249	317	6,6	48
250 à 999	287	5,1	56
1000 et plus	240	4,2	57

Source : Observatoire de la formation

Les formations des domaines « Technique/Métiers » et**« Adaptation au poste de travail » privilégiées par les entreprises**

Comme en 2013, l'investissement direct en formation des entreprises porte principalement sur des formations en « Technique/Métiers », « Adaptation au poste de travail » et « Management/GRH ».

Le domaine « Technique/Métiers », qui rassemble les formations concernant l'activité principale des entreprises, concentre 37 % de l'investissement financier des entreprises, 36 % de l'ensemble des heures de formation délivrées et 40 % de l'ensemble des participations aux formations (**Graphique 3**).

Le domaine « Adaptation au poste de travail » regroupe les formations « nouvelles embauches », « adaptation au poste de travail » et « mutations internes ». Il constitue le second domaine dans lequel les entreprises investissent le plus (17 %). Les formations de ce domaine coûtent plus cher, parce qu'elles durent plus longtemps : en moyenne 1 372 euros et 37 heures par participant (**Tableau 5**). Elles sont dispensées exclusivement par des salariés expérimentés (formateurs internes) à de nouveaux salariés ou à des salariés mutés ou promus à un nouveau poste (participants). La participation aux formations de ce domaine se trouve donc limitée, généralement à un participant par formation. Seuls 4 % de l'ensemble des participants ont suivi des formations du domaine « Adaptation au poste de travail ». En outre, le coût horaire moyen de ces formations est réduit, parce qu'elles mobilisent exclusivement des formateurs internes en plus des participants (**Graphique 4**).

Tableau 5

Coût et durée des formations selon le domaine de formation – 2014

Domaines	Coût des formations par participant	Durée des formations par participant	Coût horaire des formations
Adaptation au poste de travail	1 372	37	37
Langues	731	11	67
Management/GRH	366	5	72
Informatique/Bureautique	296	5	58
Technique/Métiers	260	5	55
Finance, comptabilité et droit	178	3	66
Qualité, ISO et sécurité	107	3	41

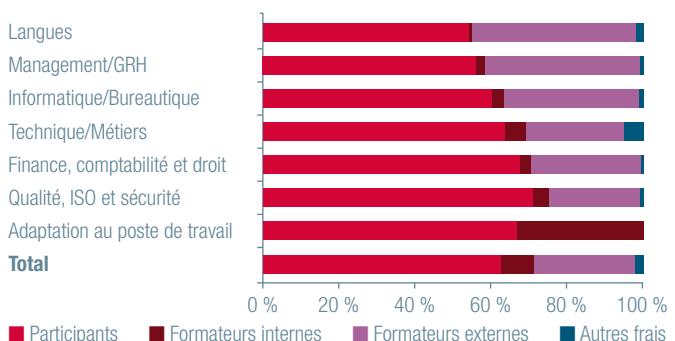
Source : Observatoire de la formation

Le domaine « Management/GRH » est le troisième poste principal d'investissement en formation des entreprises (14 %). Les formations de ce domaine comme celles du domaine des « Langues » coûtent cher, en moyenne, 366 et 731 euros par participant, parce que le coût de l'heure de formation est, en moyenne, plus élevé dans ces domaines, respectivement 72 euros et 67 euros. Les entreprises font davantage appel aux organismes de formation dans ces deux domaines (plus de 40 % de l'investissement direct en formation).

Un nombre réduit de participants aux formations en langues, 2 % en proportion, malgré une durée relativement longue des formations, en moyenne, 11 heures par participant, explique la faible part occupée par le domaine « Langues » dans l'investissement direct en formation des entreprises (5 %).

Graphique 4

Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation (en %) – 2014



Source : Observatoire de la formation

Méthodes et définitions

Entreprises et groupes d'entreprises (approche groupe)

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité. Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe. Lors de l'analyse de ces données, il n'est pas possible de les réaffecter à chacune des unités composant le groupe. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré

comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé. Par simplification d'écriture, le terme « entreprises », regroupant entreprises et groupes d'entreprises, a été adopté dans cette publication.

Date d'extraction des données

Les données pour les exercices 2013 et 2014 ont été extraites le 26 mai 2016.

Pour l'exercice 2014, les entreprises dont l'exercice fiscal est décalé ne sont pas comptabilisées si leur demande n'est pas parvenue avant la date d'extraction.

Tableau 6

Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2014

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
		en nombre	en %	en nombre	en %
A	Agriculture*	1	0,1	-	-
B, C, D et E	Industrie	135	9,0	739	3,4
F	Construction	213	14,4	2 692	12,3
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	207	14,0	4 908	22,3
H	Transports et entreposage	66	4,5	916	4,2
I	Hébergement et restauration	19	1,3	2 393	10,9
J	Information et communication	138	9,3	1 135	5,2
K	Activités financières et d'assurance	198	13,4	1 208	5,5
L	Activités immobilières	13	0,9	997	4,5
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	295	19,9	3 386	15,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	81	5,5	1 114	5,1
P	Enseignement	13	0,9	163	0,7
Q	Santé humaine et action sociale	62	4,2	1 350	6,1
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	39	2,6	973	4,4
Tous secteurs confondus		1 480	100	21 974	100

* Non disponible, secteur non couvert par la démographie des entreprises.

Source : Observatoire de la formation / Statec - Démographie des entreprises 2014 (provisoire)

Peu d'entreprises sont concernées, c'est la raison pour laquelle certains indicateurs peuvent légèrement varier selon la publication qui les présente.

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2013 ont été actualisés à partir des données brutes extraites des demandes éligibles pour l'année 2013.

Population d'analyse : les entreprises formatrices établissant une demande de cofinancement

En 2014, 1 480 entreprises⁵ offrent des formations à leurs salariés et élaborent une demande de cofinancement afin de bénéficier de l'aide étatique. Par rapport à 2013, le nombre de ces entreprises augmente de 10 %.

Les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont principalement issues des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (20 %), « Construction » (14 %), « Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles » (14 %) et « Activités financières et d'assurance » (13 %) (**Tableau 6**). En outre, 59 % comptent moins de 50 salariés, 30 % entre 50 et 249 salariés et 11 % plus de 250 salariés (**Tableau 7**).

Tableau 7

Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2014

Nombre de salariés	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
	en nombre	en %	en nombre	en %
1 à 9	292	19,7	17 297	78,7
10 et plus	1 188	80,2	4 677	21,3
10 à 19	222	15,0	2 291	10,4
20 à 49	363	24,5	1 449	6,6
50 à 99	236	15,9	466	2,1
100 à 249	212	14,3	300	1,4
250 à 999	126	8,5	143	0,7
1 000 et plus	29	2,0	28	0,1
Total	1 480	100	21 974	100

Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2014 (provisoire)

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement surreprésentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » : 6 % au niveau national, contre 13 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse (Tableau 6). La surreprésentation des entreprises qui demandent un cofinancement concerne également les secteurs « Industrie » (3 % au niveau national, contre 9 % au niveau de la population d'analyse), « Information et communication » (5 % contre 9 %) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (15 % contre 20 %). En revanche, le secteur « Hébergement et restauration » est largement sous-représenté, 11 % au niveau national, contre 1 % des entreprises issues de la population d'analyse. Cette situation caractérise aussi le secteur « Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles » (22 % contre 14 %) et, dans une moindre mesure, les secteurs « Activités immobilières » (5 % contre 1 %) et « Santé humaine et action sociale » (6 % contre 4 %).

L'examen de la répartition par taille des entreprises montre que 79 % des entreprises comptent moins de 10 salariés au Luxembourg. Parmi les entreprises ayant fait une demande de cofinancement, cette proportion est largement sous-représentée. Elle n'est que de 20 % (Tableau 7). À l'inverse, les grandes entreprises de plus de 250 salariés sont surreprésentées. Elles constituent 11 % des entreprises participant au dispositif législatif, alors qu'elles ne représentent que 0,8 % de la structure économique nationale.

Tableau 8

Part des salariés concernés par le cofinancement* de la formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2014

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Salariés concernés par le cofinancement de la formation
A-E	Agriculture et industrie	78,4
F	Construction	42,6
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	50,1
H	Transports et entreposage	58,8
I	Hébergement et restauration	14,3
J	Information et communication	64,3
K	Activités financières et d'assurance	77,1
L	Activités immobilières	12,6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	61,3
N	Activités de services administratifs et de soutien	64,7
P	Enseignement	0,4
Q	Santé humaine et action sociale	46,1
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	22,4
Tous secteurs confondus		49,2

* Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

Source : Observatoire de la formation / Statec / Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

Bien que n'étant pas représentative de la structure économique nationale, la population d'analyse couvre le quart des entreprises de 10 salariés et plus (Tableau 7) et la moitié des salariés privés (Tableau 8).

La composition de cette population en 2014 est comparable à celle de 2013 : les indicateurs présentés et leur évolution ne sont donc pas biaisés par un changement de structure au sein de la population étudiée.

Nomenclature statistique des activités économiques (NACELEX Rév. 2)

La version luxembourgeoise de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACELEX Rév. 2) est utilisée pour classer les entreprises par activité économique.

Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en sept domaines de formation :

- Langues ;
- Qualité, ISO et sécurité ;
- Informatique/Bureautique ;
- Finance, comptabilité et droit ;
- Management/Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
- Adaptation au poste de travail (les formations regroupent des « nouvelles embauches », des « adaptations au poste de travail » et des « mutations internes ») ;
- Technique/Métiers (formations concernant l'activité principale des entreprises, non imputables aux autres domaines).

⁵ Lorsque les groupes d'entreprises sont décomposés en unités, le nombre d'entreprises s'établit à 1 801.



infpc

institut national
pour le développement
de la formation
professionnelle continue

Auteurs

Marion Biré
Alex Durand
Clémentine Fry
Dominique Matera
Lucie Waltzer

Contact

Responsable
Observatoire de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu

Éditeur

INFPc, établissement public
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg

